

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019

**Étaient présents** : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD, Michel GRARE, Philippe HUYGHE et Sylvie FAURE.

**Absents excusés** : Véronique GRANJON, Sandrine CHAVAROT, Alain ROUX.

**Absentes** : Chantal GARNIER et Maryline BERNARD.

**Pouvoirs** : d'Alain ROUX à Denis BENOIT.

Secrétaire de séance : Vincent CHAZALETTE.

Le compte-rendu de la séance du 3 juin 2019 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance.

Prochain conseil municipal : lundi 9 septembre 2019 (secrétaire de séance : Laurent JEGOU).

Permanence des élus : samedi 27 juillet 2019 René DESCOURS.

## **Infos diverses**

- Naissance de Victoire : une cagnotte a été mise en place à l'accueil, afin de recueillir les participations de celles et ceux qui souhaitent donner pour un cadeau.
- TIGA : Philippe HUYGHE indique que le dossier comportant une demande de financement de 20 millions d'euros a été déposé le 26 avril et qu'il a été sélectionné. Un oral aura lieu le 11 juillet à Paris. Une délégation de 10 personnes dont les 3 présidents d'interco y participera. Une autre sélection est prévue après cet oral. Le résultat sera connu le 25 septembre. Le dossier a été monté sans la subvention de 290.000 € qui était par contre intégrée dans les autres demandes.
- Retour réunion publique du 12 juin à la salle des fêtes sur le projet d'aménagement du centre bourg : Vincent CHAZALETTE précise qu'environ 50 personnes y ont participé. La problématique de la création d'un nouveau pont a été évoquée à plusieurs reprises. L'élue qualifie cette réunion de vivante et positive.
- Remerciements de la CCCPS aux services techniques pour leur participation à la préparation de l'inauguration de la Vélodrome.
- Inauguration du festival « les yeux dans l'eau » dédié à Didier JOUVE, vendredi 5 juillet à 19H.
- Cérémonie du 14 juillet à 11H45.

- Grand prix de pétanque de la ville d'Aouste le 14 juillet.
- 19, 20 et 21 juillet : fête du village
- Dimanche 21 juillet : cérémonie au Grands Chenaux à 16H30 précise.
- Véhicule publicitaire des services techniques : Fabien Sylvain confirme qu'il a été livré la semaine dernière, après maintes péripéties. Visiocom ayant un accord avec Peugeot, avait prévu de livrer un Partner. C'est finalement un Renault Kangoo qui a été mis à disposition, mais sans la signalétique prévue initialement.
- Commissions :

Commission culture le jeudi 4 juillet à 19H. Monique GIRARD rappelle les manifestations qui sont programmées :

- ✚ le 10 octobre la nuit des étoiles
- ✚ Mondes parallèles du 20 août au 4 novembre
- ✚ Marion Elgé le mardi 26 novembre à la salle des fêtes
- ✚ Collectif « ma parole » : animation à la MJC les 20 et 21 septembre
- ✚ Forum des associations à la MJC le samedi 7 septembre

René DESCOURS ajoute la visite des canaux d'Aouste le vendredi 5 juillet à 20H.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

### **1- Bilan de la garderie municipale**

Claire VIVOT et Michel VACAS, animateurs contractuels au même titre que Laura DINI excusée, ont été invités à présenter le bilan de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019.

Ils expliquent avec enthousiasme avoir eu pour objectif de rompre avec la logique de la garderie considérée par les parents comme un mal nécessaire, où les enfants sont souvent « jetés ».

Ils s'étaient fixé deux objectifs : donner l'envie aux enfants d'y venir et assurer la continuité de l'action éducative (aide aux devoirs, notamment).

Des animations différentes sont organisées chaque soir.

La préoccupation des animateurs était de créer un lieu de vie pour enfants et parents.

Un coin dédié aux parents a ainsi été mis en place, leur permettant de prendre connaissance des activités réalisées par les enfants.

Il leur est offert un café tous les matins lorsqu'ils déposent leur enfant.

La fréquentation moyenne est d'environ 11 enfants le matin et de 23 à 24 le soir.

L'activité du soir demeure optionnelle.

Les témoignages des parents exprimant, à la faveur d'une enquête, leur satisfaction pour ce nouveau service et leur gratitude pour les animateurs est portée à la connaissance des élus.

Le conseil municipal adresse ses félicitations à l'équipe d'animation pour la qualité du travail effectué.

## **2- Présentation d'un projet culturel d'art contemporain**

Monsieur DONIOL-VALCROZE est convié à présenter le projet d'animation culturelle sur le thème des mondes parallèles, initiée par l'association DROOM, dont le siège est rue Chapoutat à Aouste.

La volonté de ce groupe d'aoustois est de développer la culture sur la commune, en élargissant et en diversifiant l'offre culturelle.

Avec l'événement Mondes parallèles présenté aux adjoints et à la commission culture, il s'agit d'une ouverture sur l'art contemporain, se traduisant par une exposition de Vincent VOILLAT à la médiathèque du 20 août au 4 novembre, de la musique acousmatique et un parcours de flânerie mis en place du 20 août au 20 janvier prochains, comprenant quelques installations d'artistes contemporains installées le long de la Drôme entre Aouste et Crest, où se déroule le festival Futura.

Il est prévu en outre, un concert le 6 octobre et une soirée festive organisés par l'association.

L'association a postulé au référencement résonance de la biennale de Lyon, lequel lui a été accordé.

Cela permettra de bénéficier de la puissance de communication de la biennale d'art contemporain de Lyon.

Le budget prévisionnel global de cette manifestation en lien avec la biennale de Lyon, s'élève à 6.865,40 €, un déficit de 4.025 € étant envisagé.

Une subvention de 400 à 600 € est sollicitée.

La contribution de sponsors privés est également sollicitée.

Deux stages de dessin autour du croquis sur le vif seront aussi organisés.

## **3 – Affaires foncières**

### **❖ Examen de DIA.**

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée les demandes suivantes :

L'étude ESTOUR-PAGES notaires à Crest, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti de 405 m<sup>2</sup>, situé 3, rue de Charancon, cadastré AD 77, au prix de 166.000 €.

Pour renoncer au droit de préemption : unanimité

L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien non bâti de 337 m<sup>2</sup>, situé Via Augusta, cadastré AD 381 et 382, au prix de 38.000 €.

Pour renoncer au droit de préemption : unanimité.

L'étude ESTOUR-PAGES notaires à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti de 109 m<sup>2</sup>, situé rue de Surville, cadastré AD 990, au prix de 102.000 €.

Pour renoncer au droit de préemption : unanimité

L'étude ESTOUR-PAGES notaires à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti de 93 m<sup>2</sup>, situé 10, bis Grande rue, cadastré AD 954, au prix de 158.000 €.

Pour renoncer au droit de préemption : unanimité

L'étude KOSMALA-DOREE notaires à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 3, rue de l'Hôpital, cadastré AD 1039, 1040 et 1041, implanté sur trois parcelles d'une surface globale de 140 m<sup>2</sup>, au prix de 217.500 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

#### ❖ Cession parcelle de terrain à la commune

Quatre propriétaires fonciers proposent de céder pour l'euro symbolique à la commune la parcelle de terrain cadastrée AI 440, située en bordure de Drôme, d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte administratif seront à la charge des cédants.

Il convient que l'assemblée donne son accord pour cette cession.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la cession qui lui est soumise.

#### 4 - Finances

##### ✚ Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables

Magalie VIEUX-MELCHIOR explique à l'assemblée que les services de la DGFIP de Crest ont communiqué l'état des recettes, qui après épuisement de toutes les possibilités contraignantes de mise en recouvrement, n'ont pu être encaissées.

Il s'agit pour 30,99 € d'une facture d'irrigation et pour 3.084,90 € de factures d'assainissement antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avant que la compétence ait été transférée au SMPA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeurs de ces produits

##### ✚ Vote d'une subvention à l'association DROOM

Par soucis de cohérence vis-à-vis des associations aoustoises, il est proposé en accord avec la commission culture et après échange entre élus, d'attribuer à l'association DROOM une subvention de 150 € pour chacun des 3 thèmes qui figurent dans le projet d'animation intitulé « les mondes parallèles », organisé sur la commune.

Globalement c'est donc 450 € qui seront versés.

Par 9 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, le conseil municipal décide d'allouer 3 fois 150 € à l'association DROOM.

#### 5 - Ressources humaines

##### Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite à une année test de fonctionnement en régie municipale de l'accueil périscolaire, grâce à trois agents contractuels à temps incomplet, un bilan satisfaisant de ce service pendant l'année scolaire écoulée a été établi.

Ce constat justifie d'inscrire désormais ce service dans une durée indéterminée, avec la conséquence que cela induit pour la gestion du personnel en place.

Concernant celui-ci, il s'avère que deux des agents recrutés en contrat à durée déterminée ont donné toute satisfaction, en impulsant une dynamique positive pour le service.

L'un d'entre eux s'est engagé dans la formation au BAFA que la commune lui a offerte, et doit effectuer son stage pratique cet été à la MJC NINI CHAIZE.

L'autre est déjà titulaire du CAP petite enfance.

Il est donc proposé de pérenniser le service d'accueil périscolaire à la prochaine rentrée scolaire, en confortant les trois emplois nécessaires à l'accueil des enfants.

Il peut en effet être raisonnablement envisagé de procéder au recrutement à temps complet des deux agents en poste, dans un cadre statutaire, en qualité d'adjoint d'animation.  
Le troisième poste à créer peut faire l'objet d'une consolidation statutaire à hauteur de 14 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création à compter du 26 août, de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet et d'un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet, à concurrence de 14 heures hebdomadaires.

## **7 - Questions diverses**

### **✓ Compte-rendu d'activités de la CCCPS**

Chaque élu a été destinataire de l'intégralité du document transmis par courriel.

Le maire en fait une synthèse rapide en se référant à son éditorial du prochain numéro de « sur la Sye », dont il donne lecture :

« La vie intercommunale est complexe, parfois pas facile, mais en 5 ans notre jeune intercommunalité a réussi ses actions de proximité.

Pour les enfants et les parents elle a réussi à développer le pôle enfance jeunesse, en ouvrant la crèche des Marissous. Elle a réussi à construire le centre de loisirs de Saint Euphémie. Elle a réussi à agrandir la crèche du Petit Bosquet pour augmenter sa capacité d'accueil. Elle a réussi à ouvrir un foyer jeune. Elle a réussi à financer les temps d'activités périscolaires des mercredis.

Pour les associations elle a réussi à remettre à niveau des équipements sportifs vieillissants...

Pour l'emploi à proximité elle a réussi à transformer l'ancienne friche industrielle Vicat en éco-parc d'activité. Elle a réussi à investir dans la nouvelle zone d'activité « les Valernes » à Crest.

Pour une mobilité douce elle a réussi à aménager la Vélo-drôme dernièrement fêtée.

Pour une gestion plus durable des ressources de la planète elle a réussi à développer le tri des ordures ménagères tout en faisant des économies en mettant en place les CSE (conteneurs semi-enterrés).

Pour être à l'heure du numérique elle a réussi à financer le futur développement de la fibre pour tous.

Pour une transition énergétique de proximité elle a réussi avec la CCVD à investir dans le développement de la plateforme de rénovation énergétique pour que chaque foyer puisse faire des économies.

Pour éviter la réalisation d'un projet disproportionné pour notre intercommunalité, nous avons réussi à mettre un coup d'arrêt au projet de centre aquatique. Grâce à la sagesse et à la lucidité de son président et d'une majorité d'élus, l'intercommunalité a su dire : « Stop... ça suffit ! »  
La vie intercommunale est complexe, parfois pas facile, mais elle réussit. »

Philippe HUYGHE fait part de son inquiétude concernant la commercialisation de la zone VICAT, qu'il juge inexistante.

Or, un prêt relais a été contracté par la CCCPS et arrive à échéance en fin d'année.

De plus, aucune demande de permis de construire n'a été déposée.

10 compromis de vente ont été signés.

Il est constaté l'absence de communication pour booster la commercialisation.

Les élus aoustois font part de leur inquiétude et s'interrogent sur le rythme de la commercialisation mise en place.

## ✓ **Permanence des élus**

Elle a été assurée par Marie-Jo PIEYRE, seule, Sylvie FAURE participant au jury de recrutement.

**Une administrée est passée à l'Accueil** car elle ne voulait pas attendre 10 h en raison de la canicule, c'était trop dur.

Elle demande que l'on rétablisse le service de la navette. D'autres personnes l'auraient demandé à l'Accueil.

### **Un couple d'administrés de la Rue du Tisserand**

1° Ils ont signalé par plusieurs mails, visites à l'accueil et même rencontre avec le maire, que cette année le nettoyage de leur rue n'est que rarement fait. La balayeuse dessert la grande rue mais saute souvent leur rue. Et quand c'est fait, ça ne nettoie pas vraiment, on leur aurait expliqué que les rouleaux très chers, ne devaient pas frotter trop bas.

Résultat : les fientes de pigeons très importantes au sol et devant les entrées (de deux maisons) restent et attirent les rats d'égout. Et quand vient la chaleur après la pluie, les odeurs sont insupportables.

Ils ont fait le choix de vivre en ville pour des raisons économiques, avec l'espoir d'une qualité de vie propre aux petits villages.

Il est demandé aux services techniques d'améliorer la situation.

2° Dans le cadre du Conseil des écoles : La rumeur circule que des caméras devraient prochainement être installées au niveau de l'école. Plusieurs parents s'en inquiètent pour des raisons de protection de l'intimité, des libertés, etc...

Souhaitent un débat public sur le sujet si ça se confirme.

Le maire observe que des dégradations à répétition se produisent à l'école.

Un bilan des problèmes d'incivilités est en cours par la gendarmerie, lequel permettra ensuite d'étudier la nécessité d'installation d'un système de surveillance par vidéo.

Les images seront visionnées uniquement en cas de problème d'incivilités avérées et ne seront pas conservées plus de 15 jours.

Laurent FAURE ajoute que les barrières réalisés par les enfants n'avaient certes pas coûté cher mais ils y avaient mis tout leur cœur. Il précise qu'un téléviseur avait été installée au sommet du kiosque et qu'il l'a fait retirer avant l'ouverture de l'école.

### **Un administré du quartier St-Pierre**

1° Alors qu'il nettoyait le canal de la Gervanne, comme bien souvent, sa voiture stationnée sur le bas-côté de la départementale, comme bien souvent, a été verbalisée pour stationnement « en double file ». Il se demande quelle double file, et pourquoi il n'y a pas de signalisation pour interdire ce stationnement.

La verbalisation peut être également le fait de la gendarmerie nationale.

2° A Propos justement du Canal : il est rapidement obstrué par les végétaux, joncs, et barrages des castors. Il le nettoie souvent. Il faudrait des passages fréquents de l'épareuse.

Qui doit l'entretenir : Commune d'Aouste, de Mirabel ou les propriétaires riverains ?

Les usagers sont responsables de l'entretien des canaux.

La commune d'Aouste passe régulièrement l'épaveuse sur certains tronçons accessibles sur le territoire.

3° Au bout du chemin de st-Pierre, l'aire pour le retournement des véhicules est très souvent occupée par des camping-cars qui font de vrais séjours. Gêne, Chiens, et selon certains qu'il a interrogés, vidanges des saletés dans la Drôme.

La faisabilité d'un arrêté municipal va être étudiée pour limiter à 48H la durée de stationnement maximum des camping-cars.

4° Pourquoi les zones de CSE et containers ordures à Blacons sont toujours propres, et qu'à Aouste les zones Augusta, cimetière, parking Gresse, sont envahies d'encombrants ou saletés ?

L'intercommunalité a pris des dispositions pour passer nettoyer plus régulièrement les sites de dépôt d'ordures ménagères et de tri. Le conseil municipal déplore ces incivilités répétées.

Certains jettent directement leurs déchets depuis le pont dans la Sye.

5 Quel sens ça a de parler et de faire de beaux articles dans les journaux sur l'embellissement du village avec de grands projets, pendant que s'installent, probablement durablement, dans la grande rue, un changement de mode de vie et de la physionomie du quartier : linge aux fenêtres, bruits, cris, etc. désœuvrement affiché des adultes... ?

#### **Des administrés usagers du terrain des Sapines.**

Ils utilisent ce terrain pour Moto-Cross. Ils aimeraient pouvoir rencontrer les élus (Adjoint au sport et jeunesse) pour mettre au point : les règlementations qui semblent devenir nécessaires : délimiter les lieux, accès, véhicules autorisés, etc.

Les pratiquants moto cross entraînent aussi leurs enfants. Voir Responsabilité, sécurité, engagements.

Ils débroussaillent eux-mêmes, ont installé des poubelles.

Il y aurait besoin de renforcer avec du remblai ou autre matériau certains points du parcours.

Ils ont eu la visite des Gendarmes qui n'ont fait que le contrôle des âges, homologations des motos, et port des équipements réglementaires des motards.

Peut-on leur indiquer quels samedis matin, l'adjoint ou la commission pourrait les recevoir.

✓ Interventions diverses d'élus

Le maire porte à la connaissance des élus le recrutement de Madame Sophie MOUYON en qualité de directrice générale des services.

Monique GIRARD signale l'absence de panneau d'entrée d'agglomération, route de Boisvieux.

Il lui est répondu que c'est tout à fait normal.

Marie-Jo PIEYRE demande que soit installée une fontaine à eau froide dans l'entrée de la mairie.

René DESCOURS souhaite que les toiles d'araignées de la façade de la médiathèque soient retirées.

Vincent CHAZALETTE s'inquiète du coût du nettoyage des tags sur les murs des locaux de la commune.

Laurent FAURE lui répond que 12 sites ont été répertoriés et traités pour certains. Les services techniques ont consacré 2 jours et demi à deux agents pour supprimer les inscriptions. Il reste 3 sites plus importants à effacer. Un budget de peinture de 900 € est nécessaire en su de la main d'œuvre.

Globalement le coût est supérieur à 4.000 €.

La séance est levée à 22H 30